

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20201110-09-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception en préfecture : 30/11/2020

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	11

Date de convocation
04 novembre 2020

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt, le dix novembre à dix-huit heures, le bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **LAURENT TROGRILIC**, Président.

Présents : **Pascal BARTOSIK, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Laurent TROGRILIC.**

Absents : **Carole SALEUR, Denis MACHADO.**

Représentés : **Odile BEGORRE-MAIRE à Laurent TROGRILIC.**

Monsieur Laurent TROGRILIC a été nommé secrétaire de séance

Objet : Contrat de reprise des matériaux issus de la collecte sélective – société SUEZ

N° de délibération : 9

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	11	11	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Par délibération n°12 du 23 novembre 2017, le conseil communautaire a autorisé l'adhésion du Bassin de Pompey au groupement pour la vente des matériaux, coordonné par la Métropole du Grand Nancy. Le Président a été autorisé à signer les contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective.

La société SUEZ qui gère la reprise des différents plastiques et de l'aluminium, nous fait part de ses difficultés pour évacuer certains matériaux vers le recyclage.

L'effondrement des commandes liées à la crise sanitaire, cumulé à la chute des cours des plastiques issus du pétrole, rendent les matières issues du recyclage moins attractives. Cette situation qui s'inscrit dans la durée fait peser un risque sur l'avenir des industriels du recyclage. La situation, confirmée par les fédérations nationales Fnade et Fédérec, nécessite une adaptation des conditions de reprise.

Dans ce contexte difficile et afin de garantir l'équilibre des contrats du groupement, la société Suez souhaite adapter les conditions économiques de reprise au 1^{er} septembre 2020 en proposant en lien avec le contrat actuel :

- la révision des prix « plancher » pour le flux PE / PP (polyéthylène, polypropylène). Le prix plancher actuel de 35 € la tonne serait abaissé à 10 € la tonne.
- la révision du prix de base passant de 35 € à 15 € la tonne.

Le Grand Nancy, qui pilote le groupement de vente des matériaux, a, en parallèle, réalisé une étude des prix de reprise qui valide que les prix proposés restent à ce jour encore intéressants. Ces prix sont convenus jusqu'à la fin de l'année 2020 et

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20201110-09-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception en préfecture : 30/11/2020

pourront être révisés trimestriellement si la situation venait à s'améliorer. La fin de la
De la vente initiale est prévue à fin 2022.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer l'avenant au contrat de reprise des plastiques et ses annexes avec la société SUEZ.

INSCRIT les recettes correspondantes au budget principal 2020 et suivants, sur la ligne 812-7078 (vente de marchandises).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Laurent TROGRILIC